

BULLETIN
DE LA
SOCIÉTÉ D'HORTICULTURE
DE L'ARRONDISSEMENT DE SENLIS

XIII^e Volume.
N^o 12. — Décembre 1889.

EXTRAITS DU RÈGLEMENT

ART. 1. — La Société admet dans son sein les personnes étrangères à sa circonscription.

ART. 9. — Tous les Sociétaires reçoivent le Bulletin mensuel.

ART. 11. — Les Membres titulaires et les Dames patronnesses paient une cotisation annuelle de 10 fr.

ART. 12. — Toute personne désirant faire partie de la Société en qualité de Membre titulaire ou de Dame patronnesse devra en faire la demande au Président d'une Section, cette demande contenant déclaration d'élection de domicile à Senlis.

ART. 15. — Tout Membre qui voudra cesser de faire partie de la Société devra donner sa démission *par écrit* au Président de sa Section, assez à temps pour qu'elle parvienne au Bureau général avant le 31 Décembre. — Passé ce délai, la cotisation serait due pour la nouvelle année. (*Le refus du Bulletin ne constitue pas une démission*).

—————

Les Sociétaires qui ne recevraient pas régulièrement le Bulletin, ou qui changeraient d'adresse, sont priés d'en informer le Secrétaire-Général.

Les Réunions générales de la Société ont lieu le premier dimanche de chaque mois, à 2 heures 1/2, et celles du Conseil d'administration le même jour, à 1 heure 1/2, dans une des Salles de l'ancienne Ecole des Frères.

SENLIS
IMPRIMERIE ERNEST PAYEN
9-11, place de l'Hôtel-de-Ville, 9-11

1889



MEMBRES PERPÉTUELS

M^{me} de Vatry. — M^{me} Corbin. — M. de Vatry. — M. Thirion. — M. Vernois. — M. de Maintenant. — M. Minguet. — M. Cagny. — M. Deshais. — M. Cossin. — M. Desachy (Charles). — M. le baron de Condé. — M. Bruslé. — M. Jannin. — M. Lemaire (de Nanteuil). — M. Froment (de Saint-Firmin). — M. de Maricourt. — M. Picard (de Crépy). — M. Brochon. — M. Perpette. — M. Bruvet. — M. Am. de Caix de Saint-Aymour. — M. Corbin. — M. Thiéonard. — M. Odent. — M. Frémy. — M. le baron Seillière. — M. Bourbonneux. — M. Sebert. — M. Vinet. — M. le baron de Saint-Marc. — M. le comte Ameiot. — M. Drivière. — M. Guérard. — M. le prince Radziwill. — M. le baron Franck Seillière. — M. Morel.

PRÉSIDENTS D'HONNEUR

M. le Préfet de l'Oise. — Monseigneur l'Evêque de Beauvais. — M. le Sous-Préfet de Senlis. — M. le Maire de Senlis.

BUREAU HONORAIRE

M. le comte de Maricourt, *vice-président*.
M. Cossin, *secrétaire*.
M. Jassemin, *secrétaire-général*.
M. Dubarle, *jardinier-professeur*.
M. Macret, *secrétaire-général*.

BUREAU GÉNÉRAL

Président.....	MM. Thirion.
Vice-Présidents.....	Brochon, Morel et Vantroys.
Secrétaire-Général.....	Delamotte.
Secrétaire-Général-Adjoint.....	Lebrasseur.
Secrétaire.....	Legras.
Trésorier.....	Choquet (Jules).
Trésorier-Adjoint.....	Noché.
Bibliothécaire-Archiviste ..	Deslandes père.
Conservateur du Matériel ..	Tirlet.

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. Sylvain Berger, Bordier, Delmont, Ferraud, Fossiez, Pecquet, Simon Compiègne, Tassin, Vaudier, Testard, Deslandes fils, Denizot.

JARDINIER-PROFESSEUR

M. Lozet.

BUREAUX DES SECTIONS

GREPY-EN-VALOIS. — *Président* : M. Chopinet. *Vice-Président* : M. Clair. *Secrétaire* : M. Francolin. *V. Secr.* : M. Mathiou. *Trésorier* : M. Legros. *Délégué* : M. Punant.
LA CHAPELLE-EN-SERVAL. — *Président* : M. Baudet. *Vice-Prés.* : M. Vivier. *Secrétaire* : M. Rauscher. *V.-Secr.* : M. Dubray. *Trésorier* : M. Husa. *Délégué* : M. Cendrier.
NANTEUIL-LE-HAUDOUIN. — *Président* : M. Valadon. *V.-Prés.* : MM. Hardy et Darragon. *Secrétaire* : M. Lebeau. *Vice-Secrétaire* : M. Délie. *Trésorier* : M. Lefèvre. *Délégués* : MM. Garnotel et Tassarard.
PONT-SAINTE-MAXENCE. — *Président* : M. Renault. *Vice-Présid.* : M. Payen. *Secrétaire* : M. Gaillardin. *V.-Sec.* : M. Lemercier. *Trésorier* : M. Jaunet. *Délégué* : M. Lefebvre.

IMPRIMERIE ADMINISTRATIVE ET COMMERCIALE

FONDÉE EN 1751

ERNEST PAYEN

IMPRIMEUR BREVETÉ

9-11, Place de l'Hôtel-de-Ville, 9-11

SENLIS

Ouvrages de Ville et d'Administration.

Affiches de toutes grandeurs, en noir et en couleurs

Labeurs. — Prix-Courants. — Catalogues.

Avis d'Expédition, de Traite, de Règlement.

Factures. — Relevés de Comptes. — Têtes de Lettres.

Prospectus. — Circulaires.

Billets à ordre. — Mandats. — Chèques. — Reçus. — Bordereaux.

Cartes d'Adresse. — Cartes d'Envoi.

Billets de Naissance. — Lettres de Mariage et de Décès.

Actions. — Obligations.

Diplômes.

Plans. — Fac-Simile. — Musique. — Marmots.

Cartes de Visite.

Registres imprimés, réglés, foliotés et perforés.

Imprimés pour Tirs à l'Arbalète, Tirs à l'Arc, Tirs au Fusil et au Pistolet.

AFFICHES DE FÊTES — BILLETS DE LOTERIE

LETTRES DE DÉCÈS EN UNE HEURE

FOURNITURES DE BUREAUX



EXPOSITION DE 1890

L'Assemblée, en la séance du 1^{er} décembre dernier, a décidé qu'une Exposition générale aurait lieu au mois de juin 1890.

L'époque précise et le lieu seront fixés à la séance de janvier 1890.

ERRATUM

Bulletin de Novembre 1889.

Lire : Concours trimestriels. — Arbres fruitiers. — Médaille d'argent de 2^e classe, pour un lot d'arbres fruitiers, dans lequel se trouvait un fort beau lot d'arbres à haute tige : M. JAZÉ, pépiniériste à Senlis.

PROCÈS-VERBAL

DE LA

Séance de la Section centrale

DU 1^{er} DÉCEMBRE 1889.

PRÉSIDENCE DE M. THIRION, PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à deux heures et demie.

Le procès-verbal de la dernière réunion est adopté.

Sont présentés :

MM. BOHN, jardinier-fleuriste, 97, Grande-Rue, à Chantilly.

CHARLES (Louis), jardinier-commerçant à Rully.

LERAMBERT, pépiniériste à Verneuil.

HAVY (Théophile), rentier id.

HAVY (Constantin), cultivateur id.

XIII^e VOLUME. — N^o 42. — DÉCEMBRE 1889.

Imprimerie Administrative et Commerciale

FONDÉE EN 1781

Ernest Payen

IMPRIMEUR BREVETÉ

9-11, place de l'Hôtel-de-Ville, 9-11

SEN LIS



CARTES
Livraison Rapide.

DE VISITTE
Prix Modérés.

PAPETERIE

ARTICLES DE BUREAUX

LIVRES D'ÉCRIVAINES



M. le Président dépose sur le bureau le Rapport sur les Champs de démonstration de la Société d'agriculture de Senlis.

M. le Secrétaire-Général-Adjoint donne connaissance des travaux du Conseil d'administration.

M. le Secrétaire-Général, au nom de la Commission des finances, présente à la Société le résultat des opérations en 1889 et le projet de budget pour 1890. — Le rapport de la Commission est adopté, et, à l'unanimité, l'Assemblée vote des remerciements à M. Jules Choquet, trésorier central, pour le zèle et le dévouement qu'il apporte dans ses fonctions.

Il est ensuite procédé aux élections générales.

Votants : 32.

Président	MM. THIRION.....	32 voix.
Vice-Président.....	BROCHON....	32 —
Id.	MOREL.....	31 —
Id.	VANTROYS ...	31 —
Secrétaire-Général.....	DELAMOTTE ..	32 —
Secrétaire-Général-Adjoint.	LEBRASSEUR .	32 —
Secrétaire.....	LEGRAS	30 —
Trésorier	CHOQUET	32 —
Trésorier-Adjoint.....	NOCHÉ.....	31 —
Bibliothécaire	DESLANDES ..	30 —
Conservateur du matériel ..	TIRLET.....	32 —

Membres du Conseil d'administration.

Votants : 31.

MM. BERGER, 31 voix, — BORDIER, 31 voix, — DELMONT, 31 voix, — FERRAUD, 31 voix, — FOSSIEZ, 31 voix, — PECQUET, 31 voix, — SIMON, 31 voix, — TASSIN, 31 voix, — VAUDIER, 31 voix, — TESTARD, 30 voix, — DESLANDES fils, 23 voix, — DENIZOT, 20 voix.

La séance est levée à quatre heures et demie, après le tirage de la Loterie.

Apports en séance :

M. DUDRUMET : Un lot de Légumes variés. — *Mention honorable.*

M. TESTARD a présenté à l'Assemblée une magnifique Fraise nouvelle, provenant d'un semis du Docteur Morère, fécondé par la Vicomtesse Héricart de Thury, semis effectué le 25 avril 1889. — L'Assemblée adresse des félicitations à M. Testard, et le prie de suivre ce produit et de faire connaître ses résultats à la Société.

M. GRUNY présente deux Pommes provenant du même arbre, l'une récoltée en 1888 et l'autre en 1889.

M. le Professeur est prié de vouloir bien se rendre compte de cette variété, un Pommier de l'espèce existant au Jardin.

RAPPORT

de la Commission des Finances.

La Commission des finances s'est réunie le mercredi 27 novembre; certains documents lui faisant défaut, elle a décidé qu'une seconde réunion aurait lieu ce matin même 4^r décembre.

Avant de vous communiquer le résultat de ses travaux, la Commission est heureuse de vous signaler le zèle et le dévouement apporté par M. Choquet dans la gestion de nos finances, et vous propose de lui voter des remerciements en séance publique.

De l'examen des comptes reconnus parfaitement exacts, il résulte que la Société possède en caisse la somme

de	2.429 08
Il reste à recouvrer celle de.....	582 30
	<hr/>
Total.....	2.744 38
Les restes à payer se montant à.....	3.443 05
	<hr/>
L'excédant de dépenses s'élève à la somme de ...	731 67

Notre situation financière laisse à désirer, comme vous le voyez. On a poussé beaucoup trop loin les améliorations au jardin.

La Commission, à l'unanimité, vous propose les résolutions suivantes :

1° Aucun travail ne sera commandé, aucune dépense ne sera réglée sans l'approbation signée de M. le Président ou du Secrétaire-Général, conformément au Règlement;

2° Tous travaux dans le jardin autres que ceux d'entretien sont rigoureusement suspendus;

3° Des poursuites seront exercées contre les sociétaires non démissionnaires qui refusent de payer leurs cotisations.

Nous avons l'honneur de vous soumettre, pour l'année 1890, le budget ci-joint, se montant en recettes à la somme de 7.364 38 et en dépenses à celle de..... 7.664 38

Ce qui ramènerait le déficit à..... 300 »»

Senlis, le 4^{er} décembre 1889.

<i>Le Président de la Commission,</i>	<i>Le Secrétaire-Général,</i>
MOREL.	G. DELAMOTTE.
<i>Le Trésorier,</i>	<i>Les Membres de la Commission,</i>
J. CHOQUET.	TIRLET, MOUY.

Budget de l'année 1890.

En caisse au 4^{er} décembre 1889..... 2.429 08

RECETTES

Reste à recouvrer (Section de Nan-		
teuil).....	355 »»	} 582 30
Vente de fruits	227 30	

Recettes de 1890.

Cotisations à 40 francs.....	3.400 »»	} 3.430 »»
— à 5 francs.....	30 »»	
Subvention du Ministre.....	500 »»	} 4.220 »»
— du Département.....	500 »»	
— de la Ville de Senlis....	200 »»	
Don de M. le D ^r Pigeaux.....	20 »»	

Total..... 7.364 38

DÉPENSES

Reste à payer :		
Au Professeur	375 »»	} 3.437 05
Aux Pépiniéristes	264 45	
A M. Velut.....	33 20	
A M. Payen	701 25	
A MM. Venier, Morel, Leroux et		
Chéry (après vérification des mé-		
moires).....	1.623 »»	
A M. Lozet.....	240 45	
Exposition (participation de l'exer-		
cice 1889).....	200 »»	

Dépenses de 1890 :

Entretien de la salle des séances	50 »»
Abonnement aux eaux.....	50 »»
Assurance	50 »»

A reporter..... 3.587 05

Report.....	3.587 05
Contributions.....	48 »»
Frais de correspondance et de bureau.....	40 »»
Appointements du professeur.....	1.500 »»
Gages de la concierge.....	25 »»
Frais de recouvrements.....	400 »»
Entretien du jardin.....	400 »»
— de la maison du professeur.....	400 »»
Chauffage.....	20 »»
Achats de livres et outils.....	250 »»
Médailles.....	400 »»
Visites de jardins.....	50 »»
Entretien de la tente.....	50 »»
Pour l'Exposition de 1890.....	600 »»
Impressions diverses.....	800 »»
Société pomologique.....	40 »»
Dépenses imprévues.....	41 33
Total.....	<u>7.664 38</u>

Fait à Senlis, le 1^{er} Décembre 1889.

Les Membres de la Commission des finances :

MOREL, G. DELAMOTTE, J. CHOQUET, TIRLET, MOUY.

ANALYSE DE DIVERSES BROCHURES

Par M. Thirion.

Je suis en retard pour rendre compte à la Société de quelques brochures dont elle m'a confié l'examen. Elles sont au nombre de cinq, mais aucune n'a un intérêt capital au point de vue de l'horticulture pratique.

M. Jossierand traite de la *Vinification*, sujet qui importe

de moins en moins à notre région, où quelques pieds de vigne seulement indiquent l'emplacement de petits vignobles qui ont eu leur réputation locale. Les pratiques essentielles de l'art de faire le vin sont clairement résumées dans cette brochure.

M. Leclerc, sous le titre de *Culture du pommier et fabrication du cidre*, a réuni trois conférences très intéressantes faites à Château-Gontier et qui embrassent toute la série des opérations concernant le cultivateur de ces contrées, depuis la plantation du pommier jusqu'à la conservation et la consommation de la boisson qu'il produit. Ces instructions sont à la hauteur du progrès récemment introduit par la science dans l'art de fabriquer le cidre, et, vu l'élan qui se manifeste dans notre département dans ce sens, elles méritent d'être consultées par ceux de nos collègues qui sont en mesure de se livrer à cette fabrication.

La Société horticole, vigneronne et forestière de l'Aube, si brillamment présidée par M. Ch. Baltet, nous a adressé trois brochures publiées sous ses auspices, et qui figureront utilement dans notre bibliothèque :

Dans la première, M. Eug. Noël parle des *Arbres à cidre du pays d'Othe*, canton placé entre la Champagne et le Bourgogne, mais d'un climat trop dur pour la vigne, et dont le cidre se vend très bien dans les environs. Après avoir énuméré les variétés spéciales au pays, et en avoir signalé les défauts, l'auteur reproduit les enseignements les plus récents sur l'étude des pommes au triple point du sucre, de l'acide et du tannin, énumère les bonnes variétés recommandées, après analyse, par M. Hauchecorne, et signale les pratiques vicieuses employées dans la fabrication du cidre, et qui paraissent provenir de préjugés trop universellement admis.

Dans la seconde, M. Hariot étudie les *Transformations des végétaux*, soit celles qui se font en vertu de l'évolution naturelle depuis la sortie de la graine jusqu'à la mort, soit celles

qui sont déterminées par des accidents et qui causent des variations éphémères ou persistantes, soit aussi celles qui résultent des hybridations et qui, sous la direction d'horticulteurs intelligents, enrichissent tous les jours nos cultures ornementales. Cette brochure est remplie d'observations du plus haut intérêt, de faits peu connus et excessivement curieux, tels que les modifications que subissent certaines plantes aquatiques dans leurs existences de véritables amphibiens. Elle se termine par un exposé rapide, mais instructif, de la théorie de Darwin, aujourd'hui presque universellement admise, après avoir été vainement pressentie par Lamarck, et qui ne pouvait pas être oubliée dans un travail sur les transformations végétales.

Enfin dans une troisième, M. Delaunay traite des *Industries forestières* de Bar-sur-Aube, c'est une petite brochure pleine de renseignements utiles, mais d'un intérêt tout à fait local.

Ajoutons que ces trois brochures sont la reproduction de conférences faites par les auteurs dans les séances solennelles de la Société horticole de Troyes. Félicitons la de cette bonne fortune et souhaitons de pouvoir un jour, comme elle, trouver des collègues savants et dévoués dont la parole viendrait, de temps à autre, nous intéresser et nous instruire.

EXTRAITS DE LA CORRESPONDANCE

Classe 36 (Habillement). — L'habileté étonnante des créoles de la Réunion à confectionner des chapeaux d'une finesse incomparable ferait de ce pays un centre de production important, si les communications de la Réunion avec les pays consommateurs étaient plus nombreuses et moins coûteuses. Il est juste de dire que la matière première existe en abondance : les palmiers à larges feuilles des Masca-

reignes ont toujours été renommés pour leur caractère ornemental et la beauté des pailles qu'on en retire. A côté du latanier vulgaire, tellement propre au pays que naguère encore il était dénommé *Latania Borbonica*, avant qu'on ne se fût aperçu qu'il avait déjà été baptisé ailleurs *Livistona Chinensis*, on trouve à la Réunion la paille dite de Panama, fournie, comme on le sait, par le *Carludovica palmata*, palmier dont le jardin botanique de Saint-Denis a favorisé la multiplication. Ces deux palmiers donnent une matière première de toute beauté ; les chapeaux exposés par la colonie peuvent rivaliser avec les beaux chapeaux de Gayaquil, connus dans le commerce sous le nom de « panamas ».

(*Journal Officiel*).

*
* *

Cyclamens à grandes fleurs. — La terre qui convient le mieux aux Cyclamens se compose : d'un tiers de bonne terre franche, un tiers de terreau de couche (celui de feuilles est préférable à celui de fumier) et un tiers de terre de bruyère.

Les bulbes, qui ne doivent jamais être desséchés complètement, et qui, pour cette raison, auront été conservées dans du sable ou de la terre humide, sont mises en végétation dès le mois de juillet-août, ce qui donne la certitude d'une bonne floraison vers janvier-février ; plus tard, on s'exposerait à perdre une partie des feuilles qui commencent à se développer dès cette époque.

Les bulbes sont plantées dans des godets de 0^m07 bien drainés et placés sous des châssis froids dont les verres ont été légèrement blanchis pour garantir les jeunes feuilles de l'action directe des rayons solaires. Pendant douze ou quinze jours, on donnera de fréquents et légers bassinages à la seringue, pour que les bulbes se gonflent et entrent en végétation, mais il ne faut pas que la terre des godets soit trop humide avant que les racines ne se soient développées. Quand ces dernières commencent à tapisser les parois des

godets, on repote définitivement dans des pots de 0^m10 à 0^m12 de diamètre, suivant la vigueur et la grosseur des plantes.

Les Cyclamens peuvent rester sous châssis jusqu'en octobre-novembre, suivant la température, ensuite on les rentre en serre en les plaçant autant que possible près du verre et en les maintenant à une chaleur variant de 12 à 18 degrés centigrades. Afin de les préserver de la grise qui les attaque facilement, on se trouvera bien de les seringuer plusieurs fois par jour.

Les Cyclamens de Perse ordinaires (anciennes variétés) donneront, étant traités de la même manière, des plantes beaucoup plus belles qu'elles ne sont habituellement.

SEMIS. — Les plantes obtenues de semis sont plus vigoureuses, le feuillage est plus ample et les fleurs plus grandes que celles cultivées en bulbes. Les semis doivent se faire en août-septembre en terre de bruyère, dans des terrines bien drainées et maintenues à une température de 20 à 23 degrés sous châssis ou en serre. Sitôt que le plant a quelques feuilles, il faut le repiquer dans des pots de 0^m03 à 0^m06 de profondeur mis également sous châssis ou en serre, et lorsqu'il a repris un peu de force, on le repique une deuxième fois en pots; ce n'est que vers le mois d'avril que l'on peut repiquer en pépinière sous châssis pour être mis à demeure en pots de 0^m10 à 0^m12 de diamètre en mai-juillet, lorsque les plantes ont une vingtaine de feuilles. A partir du mois de novembre, on les rentre en serre, et il suffit de les traiter comme il est dit plus haut pour les bulbes.

Hector MARQUET.

(Société d'Agriculture de Picardie).

*
* *

Arrosage à l'eau froide. — Malgré les tentatives que bien des fois, dans ce journal, nous avons faites pour démontrer

que l'habitude que l'on a d'arroser avec de l'eau chaude ou même seulement tiède est contraire à la santé des plantes, surtout de celles soumises au forçage qui, par le seul fait de celui-ci, sont déjà affaiblies, on n'en persiste pas moins dans cet habitude, et ce dicton : « employer l'eau à la température de la serre » est toujours pris comme règle malgré tout ce qu'il a de contraire à la santé des plantes.

Mais alors, sur quoi s'appuie-t-on pour maintenir cette assertion? Sur rien autre chose que le dire, et pourtant quand il serait si facile de démontrer le contraire. En effet, il suffirait au « forceur » de prendre et de marquer quelques pieds, que, comparativement, il arroserait avec de l'eau froide prise dehors, c'est-à-dire à la température ambiante, pour avoir une démonstration du fait. Eh bien! non; malgré cette grande facilité qu'il y aurait de trancher la question par une expérience comparative, on ne le fait pas, et, comme toujours, on suit les mêmes errements, en invoquant les « précédents », comme si ceux-ci, c'est-à-dire la routine, pouvaient justifier des habitudes vicieuses.

Il y a mieux : des observations sérieuses, pratiques, faites journellement, démontrent la fausseté de ce procédé. Demandez au maraîcher, par exemple, si l'eau froide, sortant du puits, répandue sur ses légumes, alors qu'il fait parfois des chaleurs torrides, est nuisible à ces derniers; il vous répondra négativement, et vous dira même que c'est le contraire qui est vrai. L'eau froide reconforte les organismes affaiblis, et rien ne donne du « ton » aux plantes de serre chaude ou à celles que l'on soumet au forçage comme de les arroser avec de l'eau froide.

Un exemple très-concluant est fourni par les cultivateurs qui se livrent au forçage de la Chicorée sauvage pour la transformer en « Barbe de Capucin ». Cette Chicorée, qui est mise sur un lit de fumier chaud, dans une cave dont la température est maintenue à un degré très élevé, est cependant arrosée en plein, à la pomme, avec de l'eau très

froide, c'est-à-dire tout nouvellement tirée du puits. Eh bien, au lieu de nuire aux plantes, ainsi que la routine le prétend, l'eau froide en raffermi les tissus tout en les rendant plus brillants.

D'autre part, et pour invoquer encore l'expérience du maraîcher, rappelons que dans les moments d'orage, alors que l'atmosphère est très chargée d'électricité, il s'empresse d'arroser ses salades avec de l'eau la plus froide possible, de manière à les empêcher de « monter », ce qui aurait certainement lieu s'il les arrosait avec de l'eau chaude.

Mais, alors, d'où vient donc cette idée, « qu'il faut arroser avec de l'eau chaude », ou bien, lorsqu'il s'agit de primeurs, « qu'il faut employer de l'eau à la température de la serre? » De la routine. Qu'on fasse donc des expériences comparatives.

(Revue Horticole).

E.-A. CARRIÈRE.

*
**

Pour avoir de belles Reines-Marguerites. — Il existe un petit secret pour avoir des Reines-Marguerites superbes, nous dit le *Chasseur français*. Ce secret ne consiste pas uniquement à récolter d'excellentes graines et à faire de bons plants. Il consiste surtout dans une série de repiquages.

On les fait lever sur couche et on les repique toutes jeunes en pépinière.

Quinze jours plus tard, on les repique une seconde fois en pépinière.

Dès que la reprise est assurée, on repique une troisième fois, en pépinière toujours, et ainsi de suite jusqu'à ce que les Reines-Marguerites montrent boutons, alors on repique définitivement en place et en corbeilles.

Par ce procédé, on obtient des plantes trapues, très florifères et des fleurs très doubles.

Leçons d'Horticulture.

JANVIER 1890.

Anatomie et Physiologie végétale.

(2^e Leçon).

<i>Senlis :</i>	Dimanche 5, à 2 heures, au Jardin de la Société.
<i>Gouvieux :</i>	Jeudi 9, à 2 heures, à la Mairie.
<i>Crépy :</i>	Dimanche 12, à 2 heures de l'après-midi, à l'Ecole communale des Garçons.
<i>Barberie :</i>	Jeudi 16, à 10 heures, à l'Ecole communale.
<i>Rully :</i>	Jeudi 14, à 2 heures, à la Mairie.
<i>La Chapelle :</i>	Dimanche 19, à 2 heures de l'après-midi, chez M. Baudet, président.
<i>Apremont :</i>	Jeudi 23, à 2 heures, chez M. Gallé, maire.
<i>Pont-Ste-Maxence :</i>	Dimanche 26, à 2 heures, à la Mairie.
<i>Nanteuil :</i>	Jeudi 30, à 2 heures, à la Mairie.

Le Professeur se tiendra à la disposition des personnes présentes pour leur donner les renseignements qu'elles croiraient devoir lui demander.

AVIS

Tarif des Annonces.

Depuis le 1^{er} janvier 1883, M. Payen est concessionnaire de la publicité à faire par la voie du Bulletin, dans lequel il est autorisé à insérer des feuilles d'annonces de toute nature.

Les tirages supplémentaires du Bulletin (préalablement autorisés par la Société), ainsi que les encartages, seront également confiés aux soins de l'imprimeur.

Toute demande de publicité lui sera donc adressée.

Les Sociétaires seuls continueront à jouir du tarif réduit.

Pour une Case :

1 fois	2 fr. 50		6 fois de suite. . .	40	»»
3 fois de suite. . .	6	»»	12 fois de suite. . .	48	fr.

Ils auront également un rabais de 25 0/0 sur les encartages et tirages supplémentaires, à la condition toutefois que leur publicité ne se rapporte qu'à l'horticulture, arts et industries s'y rattachant, vente et location de jardins.

La Société continuera à insérer gratuitement sur la couverture, les demandes d'emploi faites par les ouvriers jardiniers.

Exposition permanente.

La Société vient de décider que MM. les Fabricants et Marchands d'objets d'art décoratif et accessoires de jardin, pourraient être autorisés à exposer gratuitement au jardin de la Société des spécimens de leur industrie (avec indication de leur adresse).

En faisant leur demande au Président, ils indiqueront la nature, le nombre et la dimension des objets à exposer.

Les dits objets ne pourront séjourner moins d'une année.

La Société ne prend à leur égard aucune responsabilité.

Affichage.

La Société vient d'affecter une partie des murs de son jardin à l'affichage de MM. les Horticulteurs et Fabricants d'objets d'art et d'industrie horticole.

Un cadre spécial recevra les affiches de vente et location de champs, fermes, jardins, parcs et immeubles de MM. les notaires et avoués et des particuliers.

Il y aura de ce fait à payer à la Société une redevance calculée sur la grandeur de l'affiche et le temps qu'elle devra y séjourner.

Jus de Tabac.

Messieurs les Sociétaires peuvent se procurer du jus de tabac au siège de la Société.

S'adresser à M. LOZET, jardinier-professeur.

Messieurs les Sociétaires qui désirent compléter la collection des Bulletins de la Société, peuvent s'adresser à M. DESLANDES, bibliothécaire. — Coût de chaque année, 2 fr.